

ANNÉE 2023-2024 LES REGLES DE VIE EN CLASSES PREPARATOIRES

NOM :	Prénom:	Classe :
-------	---------	----------

Le règlement est un contrat passé entre les étudiants, les éducateurs et les professeurs.

Lieu d'accès à la culture et lieu de formation de la conscience et du jugement, le Centre Madeleine Daniélou se donne pour mission d'aider les jeunes à devenir responsables, compétents et engagés.

À cette fin, toute la communauté éducative a le souci d'établir un climat de confiance réciproque, de franchise et d'honnêteté, nécessaire à la croissance et à l'épanouissement des jeunes. Il se caractérise par l'autodiscipline, apprentissage progressif de la liberté, qui requiert le strict respect de règles de vie individuelle et collective. Ces règles, garantes d'un climat de travail sérieux et exigeant, facilitent la vie en commun, permettent le respect de soi, des autres et du cadre de vie et responsabilisent les élèves.

Chacun est donc invité à entrer dans l'esprit de ce règlement, à le vivre et à le faire vivre.

« Ce n'est pas par l'autorité ou la contrainte que se forme l'esprit,

mais par l'initiative et la confiance. »

Madeleine Daniélou

1-PRESENCE DES ÉLEVES:

1-1 HORAIRES

En semaine

7h00 : ouverture de la prépa 13h25 : appel en classe

8h15: prière à l'oratoire 13h30 : reprise des cours

8h25 : appel en classe 15h20 : récréation

8h30 : début des cours 15h35 : reprise des cours

10h20 : récréation

17h30: fin des cours

18h45-19h45 : dîner 10h35 : reprise des cours

20h : reprise du travail 12h30-13h: déjeuner au self

22h00 : fermeture de la prépa

Si la prépa est un lieu de vie, c'est avant tout un lieu de travail. Si vous restez à la prépa après le dîner, c'est pour travailler. En guittant la prépa, pensez à fermer toutes les portes et fenêtres et à éteindre les lumières. Ne discutez pas sur le parking, soyez silencieux en passant à côté du bâtiment des gardiens et des maisons proches de Daniélou.

1-2 ASSIDUITÉ

La présence aux cours, colles, devoirs, cercles, avis, retraites ou stages solidaires est obligatoire.

L'exactitude de chacun favorise le travail de tous.

Vous devez être dans votre classe **5 mn** avant chaque début de cours. Le délégué de classe fait l'appel le matin et l'après-midi. Il note les absences dans le cahier d'appel qu'il fait signer au professeur.

En cas d'absence imprévue ou de retard, prévenez **avant 8h30** en téléphonant au **01 41 39 25 82** ou en envoyant un mail à <u>prepas.cmd@danielou.org.</u> **Passez impérativement par l'accueil en arrivant**. Les retardataires n'ayant pas prévenu n'assisteront pas aux cours.

Les consultations médicales (sauf urgences), les leçons de conduite et de code doivent être programmées en dehors du temps scolaire. En cas d'absence prévue sur le temps scolaire, un formulaire est à demander au préalable à l'accueil au plus tard 24 heures avant. Il doit être validé et signé par la responsable des classes préparatoires.

1-3 WEEK-END ET VACANCES SCOLAIRES

Les étudiants de la prépa peuvent venir travailler pendant le week-end et une partie des vacances scolaires si, et seulement si, un ou deux étudiants se portent responsables des clefs. Ils inscrivent leur nom, leur numéro de téléphone et les heures d'ouverture de la prépa sur le tableau blanc du préau.

Pendant les vacances, chaque étudiant doit venir se présenter à son arrivée à l'adulte présent.

Les dates de vacances et les jours fériés sont fixés pour tous et doivent être respectés par tous :

- vacances de la Toussaint : du vendredi 20 octobre 2023 après les cours au lundi 6 novembre 2023 au matin (fermeture de la prépa du 27 octobre soir au 6 novembre)
- vacances de Noël: du vendredi 22 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin (la prépa sera fermée toute la période).
- vacances d'hiver : du vendredi 9 février 2024 au lundi 26 février 2024 au matin (fermeture de la prépa du vendredi 9 février soir au lundi 19 février matin)
- vacances de printemps: du vendredi 5 avril 2024 après les cours au lundi 22 avril 2024 au matin (fermeture de la prépa du vendredi 5 avril soir au lundi 15 avril matin)
- pont de l'Ascension : du mercredi 7 mai 2024 après les cours au lundi 13 mai 2024 au matin
- lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024

L'accès aux locaux de la prépa est strictement réservé aux étudiants et aux professeurs/colleurs. **Aucune** visite ni invitation extérieure n'est autorisée, ni le soir, ni en semaine, ni le week-end. Une tolérance est accordée aux « anciens » qui doivent se présenter à l'adulte présent.

1-4 SÉCURITÉ DES ÉLEVES Carte d'étudiant

Chaque étudiant reçoit en début d'année une **carte d'étudiant**. Elle doit pouvoir être **présentée à tout instant**. Elle donne accès au <u>portillon</u> (entre 7h et 22h) et au <u>self</u>.

Toute carte perdue ou détériorée devra être remplacée (20 euros payables en espèces ou par chèque).

Stationnement

Seules les voitures du personnel ont accès au parking de l'établissement.

Les deux-roues et trottinettes sont rangés sur les zones du parking réservées à cet effet. Un autre espace est réservé aux deux-roues et trottinettes électriques. En aucun cas, les vélos et trottinettes ne sont autorisés à être garés autour du bâtiment de la prépa.

Gilet jaune et lumières sont obligatoires. Pour les vélos, mettre pied à terre avant de franchir le portail. Pour les scooters, respecter le sens de circulation.

Tour los secutors, respecter le certe de circulation

Les deux-roues doivent être munis d'un système antivol. L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable des vols ou dommages qui pourraient survenir.

Vigipirate, incendie, PPMS

Les consignes Vigipirate imposent de se disperser rapidement et de ne pas stationner devant l'établissement ou l'arrêt de bus.

Incendie et plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) : les étudiants seront informés oralement des consignes de sécurité qui sont affichées dans les classes. Des exercices de sécurité ont lieu périodiquement : il est obligatoire d'y participer.

2. RESPONSABILITÉ DES ÉLÈVES :

Afin de permettre de bien vivre ensemble, **chaque élève doit respecter les personnes, les lieux et le matériel.** Pour toute dégradation (locaux, matériel informatique, mobilier, équipement sportif...), les frais de remise en état sont à la charge des familles.

Chacun est responsable des biens dont il est propriétaire. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, disparition ou vol d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement.

Les **objets trouvés** sont mis à disposition dans des coffres sous le préau. Les affaires non récupérées seront données en fin d'année.

2-1 SAVOIR-VIVRE

Conformément à la loi, il est interdit de stocker et/ou de consommer de l'alcool ou tout produit illicite

dans l'enceinte de l'établissement, sous peine d'exclusion.

De même, il est interdit de fumer au sein de l'établissement.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit être décente, adaptée à notre lieu de travail et respectueuse des autres : elle doit

être simple, propre et correcte.

Sont interdits : mini-jupes, shorts, décolletés, crop-top, dos ou épaules nus, tongs, ainsi que casquettes,

bonnets ou capuches à l'intérieur.

Une tenue inappropriée pourra donner lieu à un retour au domicile de l'étudiant pour se changer.

Boissons et nourriture

En dehors de la cafétéria, seules les boissons dans un contenant fermé sont acceptées.

Seules les denrées non périssables peuvent être stockées dans les casiers dans des contenants fermés.

Pratique sportive

La pratique sportive et les jeux de ballon et balle sont autorisés exclusivement sur le stade, en veillant à ne

pas gêner le bon déroulement des cours de sport du collège/lycée qui sont toujours prioritaires.

L'accès au gymnase est possible les mercredis et vendredis de 16h à 19h sous réserve du respect du

règlement spécifique au gymnase.

Des **douches** sont à la disposition des étudiants après les séances de sport sous le préau de la prépa. Veiller

à n'y rien laisser.

Les vêtements et chaussures de sport doivent être rangés, propres, dans les coffres prévus à cet effet sous

le préau.

Téléphones, écouteurs et casques

L'usage du téléphone est strictement interdit au self.

Les écouteurs ou casques doivent être retirés à l'entrée de l'établissement.

2-2 RESPECT DES LIEUX

Lieux de travail

Tous les soirs, les salles de classe, les boxes, l'amphi et les bibliothèques doivent être laissés propres et rangés. Les chaises doivent être mises sur les tables. Les étudiants ne doivent rien laisser en amphi, en bibliothèque ou en boxe. Ils disposent chacun d'un casier pour leurs effets personnels. Il revient à chacun de garder ces lieux propres et rangés.

Il est interdit de déplacer le mobilier et de privatiser un espace de travail.

Les salles de classe sont des salles de travail.

Les boxes sont réservés en priorité aux colles et aux travaux de groupe.

Les bibliothèques :

- Les boissons sont autorisées uniquement dans un récipient fermé. La nourriture y est interdite.
- Le silence est de rigueur en bibliothèque mais également à proximité.
- Les livres sont un bien collectif : ils ne peuvent en aucun cas sortir de la prépa et doivent être reposés sur les charriots de leur bibliothèque chaque soir. Ne les monopolisez pas : vos camarades en ont également besoin.
- Le bon fonctionnement de la bibliothèque est précisé dans une charte spécifique qui sera distribuée à la rentrée.

Self

L'accès au self se fait uniquement avec la carte d'étudiant. En cas d'oubli, l'étudiant peut présenter la photo de sa carte depuis son téléphone. Sinon, il devra rentrer chez lui la chercher.

<u>Déjeuner self classique</u> : 1 entrée, 1 plat, 1 laitage, 1 dessert.

Formule « snack » : restauration rapide possible 3 jours par semaine (lundi, jeudi et vendredi).

Dîner:

- L'inscription aux dîners est annuelle et définitive.
- Le passage au self le soir est autorisé de 18h45 à 19h30. Si l'étudiant a une colle sur l'heure du dîner, il peut demander à un camarade de lui descendre un plateau en lui confiant sa carte. Il doit faire sa vaisselle le soir même et remonter son plateau le lendemain.
- Les étudiants qui souhaitent occasionnellement dîner sans être inscrits doivent se faire connaître le matin à l'accueil (prix du repas occasionnel : 10 euros payable sur Ecole Directe espace parents).

Cafétéria

- La cafétéria est le lieu de détente et de convivialité des étudiants. Chacun doit maintenir cet espace propre et ordonné. La vaisselle doit être systématiquement faite, essuyée et rangée dans les placards.
- La cuisine est réservée aux étudiants restant travailler à Daniélou le week-end et pendant les vacances.
- Le réfrigérateur ne pourra être utilisé que le week-end, et seulement par les étudiants prenant leur repas à Daniélou. Il sera vidé chaque lundi matin pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Tout sera jeté sauf les boîtes fermées et étiquetées avec nom et date.

2-3 AUTOSURVEILLANCE

Tous les devoirs et concours blancs se font dans les conditions des concours, mais en autosurveillance.

L'autosurveillance repose sur la confiance accordée par les éducateurs et les professeurs aux étudiants.

Chaque étudiant s'engage à respecter et à faire respecter les règles suivantes :

- être présent 10 mn avant le début de l'épreuve ;
- ne porter ni casque anti-bruit, ni casquette, ni capuche, sous peine d'être exclu de l'épreuve ;
- ne garder sur la table que le matériel nécessaire pour le devoir ;
- · déposer sac, téléphone et montre connectée au-devant de la salle ;
- ne pas sortir durant la première heure ;
- au-delà de cette première heure, ne sortir que pour aller aux toilettes (ni pause-café, ni pause cigarette). Toute sortie au cours de la dernière heure est définitive. Aucune sortie n'est autorisée le dernier quart d'heure.

Les délégués de classe sont chargés de faire l'appel avant les épreuves, de distribuer les sujets, de s'assurer du respect de l'autodiscipline, d'annoncer la fin de l'épreuve et de rapporter les copies à l'accueil, où ils les comptent, sans attendre les retardataires. Aucune copie ou fraction de copie ne sera acceptée après le comptage.

3. COMMUNICATION, INFORMATIQUE, OUTILS NUMÉRIQUES

3-1 Droit à l'image

Une photo d'identité prise par l'établissement est utilisée dans les bases de données de l'établissement pour la carte scolaire et le trombinoscope des classes puis conservée dans les archives de l'établissement.

De plus, dans le cadre d'évènements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer dans et/ou hors l'enceinte de l'établissement, il est susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo. Ces photos et vidéos pourront être utilisées sur le site internet officiel de l'établissement, dans les publications de communication de l'établissement (plaquette, toute présentation au format numérique, capsule vidéo, etc.), ainsi que sur les réseaux sociaux sur lesquels l'établissement est actif (comptes Instagram, Twitter, LinkedIn et Facebook).

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder cette autorisation, le cas échéant merci de notifier votre refus par mail sophie.leproust@danielou.org.

Attention! Vous vous engagez en cas de désaccord à veiller à ce que votre enfant ne participe pas aux prises de vue collectives (votre enfant sera notamment absent de la photo de classe).

3-2 Propriété intellectuelle

En conformité à la loi, les cours et les ressources pédagogiques délivrés par vos professeurs sont leur propriété intellectuelle exclusive. En conséquence, ils ne doivent pas être diffusés en-dehors de Daniélou sans l'autorisation expresse des auteurs.

3-3 Droit d'accès aux informations recueillies

Les données personnelles recueillies par l'établissement sont indispensables à la scolarisation de l'étudiant.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à l'annexe 2 Politique de Protection des données - RGPD.

3-4 Messagerie

L'établissement donne à chaque étudiant l'accès à différents outils numériques, détaillés dans la charte informatique en annexe.

Une adresse email est créée pour chacun sous la forme prenom.nom@prepa.danielou.org.

La communication se fera prioritairement par ce canal pour les questions administratives. Cette adresse donne accès à **Teams**.

L'utilisation de la messagerie et de l'application Teams est **exclusivement scolaire**.

Tous les codes d'accès de la fiche informatique confidentielle sont à conserver précieusement.

3-5 Coordonnées personnelles

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'email doit être signalé rapidement.

3-6 Bulletins de note

Les bulletins de notes seront accessibles sur votre portail **École directe**. Les bulletins semestriels et concours blancs sont à conserver par vos soins. Nous comptons sur votre vigilance pour les sauvegarder ; ils ne seront plus disponibles une fois l'établissement guitté.

4. SANCTIONS

Des sanctions pour tout manquement au règlement peuvent être prises, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Le Conseil de Discipline sera convoqué à la suite d'un fait particulièrement grave ou à la suite de la réitération de faits importants.

La triche sous toutes ses formes (y compris le plagiat sur internet) sera sévèrement sanctionnée pour les étudiants qui y ont recours comme pour ceux qui la favorisent.

<u>Date</u> :	<u>Signature :</u>
---------------	--------------------



CHARTE INFORMATIQUE DE L'ETUDIANT EN CLASSES PREPARATOIRES

1. Services mis à disposition des étudiants

- Une salle informatique en accès libre.
- Une imprimante/photocopieuse/scanner avec code personnel (avec un quota de photocopies).
- Un accès libre au réseau Wifi de l'établissement.
- Un compte personnel Microsoft Office 365 : messagerie, Teams, OneDrive (stockage en ligne).
- Un compte personnel **E-sidoc** (ressources documentaires et numériques : Cairn, Europress, Universalis...).
- Un compte personnel École directe (certificats de scolarité, bulletins de notes...).

2. Droits et obligations des étudiants

a) Respect de la législation en vigueur :

Pour pouvoir utiliser ces services, l'utilisateur s'engage à respecter les interdictions légales **sur tous supports** (ordinateurs de l'établissement, mais également ordinateurs personnels, tablettes, téléphones portables) et **en tous lieux**, dès lors qu'il utilise le réseau Wifi ou les comptes personnels fournis par l'établissement.

La loi interdit:

- de porter atteinte à la vie privée d'autrui ;
- d'avoir un comportement diffamatoire, injurieux ou violent ;
- d'inciter à la consommation de substances illégales ;
- de consulter, échanger ou stocker des fichiers à caractère pédophile ou pornographique ;
- de faire l'apologie de crimes ;
- d'avoir un comportement de provocation à la violence, aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination ou à la haine raciale;
- de consulter, télécharger, enregistrer, échanger, stocker, reproduire, représenter ou diffuser des fichiers en violation de la législation des droits d'auteur et/ou des droits de la propriété intellectuelle.
- → Il est donc interdit de partager ou diffuser les documents conçus par les enseignants sans leur accord (documents écrits, vidéos, podcasts, etc.).

b) Respect des règles spécifiques à l'établissement :

L'utilisateur s'engage également à :

- ne pas divulguer ses comptes d'accès et ne pas s'approprier les comptes d'un autre utilisateur ;
- utiliser Internet dans un cadre pédagogique.

Un usage personnel d'Internet est toléré, sous réserve qu'il reste occasionnel et limité dans le temps (pas de téléchargement de films, musiques, jeux, etc., qui monopoliserait la bande passante ; pas de consultations de contenus illégaux, etc.).

L'utilisateur est informé que l'établissement a la possibilité et le droit de rechercher l'auteur de la connexion.

<u>Nom</u> :	<u>Classe</u> :	<u>Date</u> :	<u>Signature</u> :